

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VIGGIANELLO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**,

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **18 Juin 2019**, du chef de :

M. Jacques Simon Jean **PERLA**, retraité, époux de Mme Annie Josette DIZIER, demeurant à CHAMBERET (19370) 33 route de la font blanche. Né à PARIS (75000) le 8 septembre 1956.

A la suite de son père :

M. Dominique Antoine **PERLA**, en son vivant retraité, époux de Mme Marie Joséphine SANTARELLI, demeurant à VIGGIANELLO (20110), Quartier Vetaro. Né à PARIS (75017), le 14 mai 1927. Décédé à SARTENE (20100), le 4 avril 2003.

Désignation des biens :

- Deux parcelles de terre cadastrée Section **A**, Lieudit **VIGNA**, savoir : N°**431** pour 11 a 30 ca, N°**436** pour 24 a 85 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

**POUR AVIS
Me VOGLIMACCI
Notaire**